



Comment je pourrais amener ma soeur en France

Par **Mario1991**, le **28/01/2013** à **00:56**

Bonjour à tous,

Je suis un jeune de 20 ans. Suite à des problèmes politiques que ma famille a eu on a du quitter notre pays (l'Afghanistan). Actuellement mon père qui vivait avec ma soeur au Tadjikistan (de manière irrégulière) a été arrêté et expulsé en Afghanistan. L'histoire est très compliqué, je voudrait juste savoir si quelqu'un pourrait m'aider à amener ma petite d' 14 ans en France. Existe-il une façon légale d'amener une personne en France dans ce genre de situation?

ma situation en France: un jeune en Formation avec un salaire de 600€/mois et j'ai un titre de séjour d'un ans. Je ne suis pas considéré comme un réfugié politique car je suis entré en France à l'âge de 15 ans et on m'a donné un titre de séjour normal (ViePrivéFamiliale).

J'espère avoir une réponse de votre part, et je vous remercie par avance.

Par **AlexanderVas95**, le **28/01/2013** à **12:07**

Bonjour,

Avec votre salaire, vous ne pourriez pas faire venir votre soeur en France, il faut que vous gagniez au moins le SMIC (voir plus), et ayez un logement pouvant contenir 2 personnes à peu près 20m².

Surtout que vous n'êtes pas salarié, je ne pense pas qu'à votre niveau vous pourriez faire venir qui que ce soit.

Pour une procédure légale, elle pourrait demander un visa à partir de l'Afghanistan en tant

que réfugié politique, cependant, il faudra fournir les preuves que sa vie est menacée.